

LIVRET D'ACCUEIL
CQP DISPENSATION
MATÉRIEL MÉDICAL A
L'OFFICINE
2024 - 2025

L'institut de Formation des Métiers de la Pharmacie

Le mot du Directeur de la formation Post BP

« Partenaire des officines nous sommes fiers de former depuis plus de 10 ans les **préparateurs en pharmacie** ainsi que les **pharmaciens**, sur notre site principal à Marseille et bientôt sur notre antenne à Aix les Milles.

Notre **organisme de formation** a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner dans leur projet professionnel les candidats au **CQP DMMO**. Fort d'une équipe de professionnels en activité, les salariés bénéficient, durant 9 mois, d'une formation de qualité adaptée aux enjeux professionnels et aux exigences du métier.

Engagées dans la démarche **QUALIOP** nos équipes administratives et pédagogiques sont toujours à votre écoute pour vous satisfaire et trouver des solutions adaptées à vos besoins. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et venez nous parler de vos projets. »

M. Jean-Louis GRILLET

SOMMAIRE

Un peu d'histoire...

Présentation de l'organisme de gestion IFMP

VIE AU CFA

Les contacts utiles

L'équipe administrative et pédagogique

Programme du CQPP DMMO

Le portail pédagogique Net Yparéo

Le développement durable

VIE PRATIQUE

Se restaurer, accéder au CFA et à ses antennes

Les adresses et contacts utiles

Les aides

LA FORMATION EN ALTERNANCE

Questions/réponses sur l'alternance

LEXIQUE

UN PEU D'HISTOIRE...

Le Centre de Formation Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence est né en 1971 de la transformation des cours professionnels pour les préparateurs en pharmacie (créés conjointement en 1948 par des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie).

Le CFA de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence a été géré par le Syndicat Général des Pharmaciens des Bouches-du-Rhône jusqu'au 31 décembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, c'est l'Association pour la Formation du Secteur Sanitaire et Social de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ASFOSSS PACA) qui a pris le relais.

SA MISSION PRINCIPALE...

L'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP) a pour mission de mettre en œuvre des formations qualifiantes pour le personnel des pharmacies, et plus particulièrement pour les collaborateurs directs des pharmaciens que sont les préparateurs en pharmacie. Ces formations par la voie de l'alternance s'appuient sur un partenariat étroit avec les entreprises (officines, cliniques, hôpitaux). La vocation de ce dispositif est de garantir des personnels compétents au circuit de dispensation du médicament.

SA PLACE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL....

Son aire de recrutement comprend les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et les bassins d'emploi d'Apt, de Pertuis et de Saint-Maximin.

Une antenne couvrant les deux départements alpins (04 et 05) a été créée à Sisteron en 1990.

Une autre antenne est née à Aix les Milles en 2019.

PRESENTATION DU CFA

Le CFA Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence, c'est :

1500 m² de salles de cours et de salles de travaux pratiques réparties sur deux sites :

- Le site principal de Marseille pour les apprentis des Bouches-du-Rhône comprend 3 bâtiments :
 - 1. Royer** : 3 laboratoires, 52 postes équipés pour préparer et conditionner les médicaments et 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif.
 - 2. Rigaud** : 4 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif, 1 salle informatique et 1 salle de ressources.
 - 3. Raybaut** : 1 salle de cours pour le CQP DMMO, équipée d'un vidéoprojecteur, d'un tableau interactif et de postes informatiques à disposition des salariés en formation et une salle de travaux pratique.
- L'antenne d'Aix-Les-Milles pour les apprentis du bassin Aixois : 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.

5 formateurs issus du monde professionnel. Ils se partagent les matières d'enseignement t professionnel. Les matières pratiques sont dispensées par des préparateurs en pharmacie en poste en officine.

Taux de réussite à la certification du CQP :

Année	effectifs	reçu	%
2021-2022	5	5	100%
2022-2023	11	10	91%
2023-2024	11	11	100%

Taux de satisfaction 2024 : 100 %

VIE AU CFA

Bien avant votre inscription à l'IFMP, notre équipe vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives tout au long de votre parcours de formation, demandes de renseignements, démarches administratives liées au contrat, absences, inscriptions aux examens...

CONTACTS UTILES

ACCUEIL DU PUBLIC	ACCUEIL DES SALARIÉS EN FORMATION
CFA Marseille 38 rue Bénédict 13004 Marseille Lundi au vendredi : 8h00 - 16h00 Tel : 04 91 84 00 00 Fermé le mercredi	Service Formation continue (30 ans et plus) Stéphanie COMBE Tel : 04 91 84 00 02 combe@ifmpharmacie.fr
Antenne Aix-Les-Milles 670 rue Jean Perrin 13100 Aix les Milles Pas d'accueil du public Renseignements auprès du CFA Marseille au 04 91 84 00 00 ou sur www.ifmpharmacie.fr	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30 - 16h00

OUVERTURE DU PORTAIL D'ENTREE (CFA Marseille)		
	MATIN	SOIR
Mardi	7h00 – 8h30	16h00 – 16h15
En dehors de ces horaires, veuillez sonner à SURVEILLANT CFA		

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Jean Louis GRILLET Directeur IFMP
Jean-Louis GRILLET <i>Directeur de la Formation Continue Post BP</i> <i>Référent Qualité</i>
Céline COULOMB Référent Apprentissage Référent Social
Stéphanie COMBE <i>Référent Formation Continue</i> <i>Référent Ressources Humaines</i>
Magali PALANQUE Agent polyvalent de maintenance et sécurité

EQUIPE PEDAGOGIQUE

PLANARD Christophe	UF1 - Aspect réglementaire + UF5 - Communication patient
GROLLEAU Agnès	UF3 - Rappels physiopathologiques et thérapeutique
PLANARD Christophe	UF1 - Aspect tarifaire + UF2 - Obligation professionnelle UF3 - matériels + DM + UF6 - communication interprofessionnelle
FARAUD Yannick	UF4 - Matériels et dispositifs médicaux
WUTRICH Marc	UF4 - Matériels et dispositifs médicaux

PROGRAMME DU CQP DMMO

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE - CQP DERMOCOSMETIQUE PHARMACEUTIQUE

OBJECTIFS	Permettre aux pharmaciens et préparateurs en pharmacie d'acquérir une formation complémentaire sur les pathologies prises en charge dans le cadre du maintien et des soins à domicile, leurs traitements et les dispositifs et appareils indispensables à cette prise en charge. Donner des compétences leur permettant d'intégrer et participer activement à l'équipe soignante pluridisciplinaire prenant en charge le patient. Améliorer les connaissances du pharmacien et du préparateur en pharmacie pour lui permettre d'apporter au patient et aux soignants des conseils et des informations concernant la mise en place, l'utilisation et la prise en charge des matériels nécessaires au maintien à domicile des patients, ainsi que l'entretien et le dépannage. Maîtriser la réglementation, la tarification et le remboursement des actes pour le maintien à domicile (MAD). Analyser l'environnement, les besoins du patient et leurs évolutions avec des outils et des méthodes pour faciliter la vie de tous les jours .
PUBLICS VISES	Salarié en activité à l'officine habilité à la délivrance du médicament au public.
PREREQUIS	Titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien.
DUREE	180 h de formation tous les jeudis (7h) sur 9 mois de septembre à juin
NOMBRE DE PARTICIPANTS	12 participants par classe
COÛT ANNUEL	4500 €

DEVELOPPEMENT DURABLE



LE CFA S'ENGAGE POUR LA PLANETE !

Préservation des ressources naturelles



Robinets poussoirs pour limiter la consommation en eau



Maîtrise de la consommation de papier

Recyclage des déchets



Cartouches d'encre imprimantes et photocopieurs



Préparations TP

Respect de la santé



Organisation de co-voiturage



Utilisation de produits de nettoyage écologiques

Merci de nous aider dans ces actions en nous proposant d'autres idées !

VIE PRATIQUE

SE RESTAURER

Marseille : 2 distributeurs de boissons, 2 distributeurs de sandwiches et viennoiseries, 4 fours à micro-onde, 2 réfrigérateurs, plusieurs tables et chaises sous la véranda du bâtiment Raybaut (chauffée l'hiver).
A proximité du CFA, on trouve une boulangerie, un snack, un supermarché et des restaurants.

ACCEDER AU CFA MARSEILLE



Bus n° 49 : Arrêt Bénédit - Tramway n°2 : Arrêt Longchamp - Métro n°1 : Arrêt Cinq Avenues – Gare SNCF

CONTACTS UTILES

PROA CDI : salarié(e) de l'officine	PDC (Plan de Développement des Compétences CDI : salarié(e) de l'officine CDD : demandeur d'emploi	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION CDD : demandeur d'emploi
OPCOP EP 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 www.opcoep.fr	OPCO EP 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 www.opcoep.fr	OPCOP EP 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 www.opcoep.fr
		DREETS dreets.gouv.fr
		France Travail Accueil - France Travail francetravail.fr

AIDES POSSIBLES

LOGEMENT – TRANSPORT :

CAF :

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales aide les personnes à faibles revenus pour payer leur loyer. Cette aide est calculée en fonction de nombreux critères (âge, revenu, situation familiale, etc), (www.caf.fr)

RTM :

Voyagez à volonté sur le réseau RTM (bus, métro, tramway) avec le « Pass Permanent ». Pour bénéficier du tarif POUR TOUS, vous devez être salarié(e), posséder une carte TRANSPASS.

Téléchargez le dossier sur www.rtm.fr

SANTE :

LA PREVENTION :

Comité Régional d'Education pour la santé (CRES) – Tel : 04 91 36 55 95

Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) - Tel : 04 91 59 83 83

Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions (AMPTA) – Tel : 04 91 56 08 40

SOS Femmes – Tel : 04 91 24 61 50

LE HANDICAP :

AGEFIPH (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées) :

Vous pouvez bénéficier à la signature d'un contrat en alternance d'une aide dont le montant est fonction de la durée du contrat. La demande d'aide à l'Agefiph doit être faite dans les trois mois suivant la date d'embauche.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr/alternance

Liste des partenaires du territoire susceptibles d'aider dans la prise en compte des PSH (publics en situation de handicap) : <https://handipactes-paca-corse.org/catalogue-des-acteurs-locaux/>

L'ORIENTATION CHOISIE :

CEREQ Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications : www.cereq.fr

Orientation Région Sud : [Orientation Formation Métier en région Sud \(orientation-regionsud.fr\)](http://orientation-regionsud.fr) – Tel : 0800 600 007

Cité des Métiers : www.citedesmetiers.fr – Tel : 04 96 11 62 70

France Travail : [Accueil - France Travail | francetravail.fr](http://francetravail.fr)

Nous tenons à votre disposition au secrétariat le « guide de l'urgence sociale », ainsi que le guide du « service public régional de formation permanente et d'apprentissage »

LA FORMATION EN ALTERNANCE

QUESTIONS/REPONSES SUR LE CONTRAT

Qu'est-ce qu'un contrat en alternance ?

Le contrat en alternance est un CDD (contrat de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi) ou bien un CDI (Pro A pour les salarié(e)s d'officine) conclu entre une personne de 30 ans et plus et un employeur. Le contrat de professionnalisation / La Pro A possède plusieurs avantages pour le(la) salarié(e). Il lui permet d'une part de se préparer à un diplôme et d'autre part de bénéficier d'une formation alternée lui permettant d'acquérir une expérience en entreprise tout en percevant une rémunération.

Quelles sont les conditions préalables ?

- ❖ Être soit français, soit ressortissant de l'UE, soit étranger disposant d'une autorisation de travail.
- ❖ Être titulaire du BP Préparateur en Pharmacie ou du DE Pharmacien.

Quelle est sa durée ?

La durée du contrat est de 7 mois (septembre à juin)

Quelle est la durée de la période d'essai ?

Pour les personnes signant un contrat de professionnalisation, et durant les 30 premiers jours en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par le/la salarié(e) sans motif et sans préavis. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA ainsi qu'à l'organisme (OPCO) ayant enregistré le contrat.

Quel salaire durant la formation ?

Salarié déjà en CDI ou en PDC : le salaire ne change pas

Contrat de professionnalisation : à minima salaire du préparateur 1^{er} échelon (coef. 240)

LEXIQUE

Référent Pédagogique et Handicap :

Sa mission : accueillir et informer la personne handicapée, déterminer et mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, assurer l'intégration de la personne handicapée, assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement, mettre en œuvre des actions favorisant l'intégration de la personne handicapée.

Référent Développement Durable :

Sa mission : former et sensibiliser les différents acteurs au développement durable. Le développement durable est une forme de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Référent Social :

Sa mission : contribuer au maintien de l'autonomie, à l'insertion et à la prévention des risques d'exclusion des personnes en difficulté sociale. Assurer l'accueil, l'orientation, l'évaluation et l'accompagnement social de ces personnes.

Référent mobilité :

Référent citoyenneté :

Référent Formation Continue (salarié 30 ans et plus) :

Sa mission : accueillir et informer les personnes de 30 ans et plus sur le BP préparateur en pharmacie en Formation Continue. Mais également chargée d'informer les préparateurs diplômés sur les formations post BP (phytothérapie, asthme, le conseil...) et la formation CQP Dermocosmétique.

Formateur référent :

Sa mission : suivre le salarié(e) sur son lieu de travail. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du maître d'apprentissage avec lequel il collabore pour concevoir et organiser le parcours de formation et évaluer les compétences acquises. Cette liaison se réalise par 2 visites annuelles en entreprise.

Délégué de classe :

Sa mission : charger de représenter les élèves de la classe en toutes circonstances, et être le porte-parole des élèves auprès des enseignants et du personnel administratif, notamment au moment du conseil de classe où il siège. À cette occasion, il recueille les avis et propositions des élèves, il en fait part aux participants lors du conseil de classe, et il diffuse à ses camarades les informations qui lui sont communiquées au cours du conseil.